



Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260706-2026_124_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Mise à disposition d'une salle de réunion au centre associatif entre la ville de Gex et l'association CHARISMAGEX pour la période du 23 Septembre 2026 au 22 Septembre 2031 (3.6.)**

Service : Population (PG-DQ)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal du n° 2026_050_DEL en date du 23 mars 2026 délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la demande de l'association CHARISMAGEX en date du 30 avril 2026, de renouveler la mise à disposition d'une salle de réunion de 44 m2 au centre associatif sis 410 avenue des Alpes et appartenant à la ville de Gex,

VU la convention de mise à disposition jointe à la présente,

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer les rapports entre la commune et l'association CHARISMAGEX,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** la convention de mise à disposition ci-annexée pour une période de 5 ans, du 23/09/2026 au 22/09/2031. La mise à disposition se fait à titre gracieux et représente un avantage en nature d'un montant de 1 000€ annuels environ.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 Juillet 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 07 juillet 2026 et publiée sur le site internet de la Ville le 07 juillet 2026.